

## SEANCE DU 27 JUILLET 2018

L'an deux mil dix huit , le vingt sept juillet à vingt heures , le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René PHILIP, Maire.

### **OBJET : CONVENTION POUR FINANCEMENT ORGANISATION DU FESTIVAL LES ARTS URBAINS 2018**

Le Maire informe le Conseil Municipal que des animations sont proposées durant les temps scolaires et pendant les vacances scolaires sous la forme d'un festival qui s'est déroulé du 18 avril au 28 avril 2018 .

C'est le seul festival organisé sur le nord du territoire du pays voironnais qui implique le financement d'une dizaine de communes.

C'est la commune de CHIRENS qui organise ce « Festival. Des Arts Urbains » et son financement.

Une convention a été rédigée par la commune de CHIRENS dans laquelle elle s'engage à :

- Organiser le festival avec les communes partenaires
- Mettre en place à Montferrat des ateliers avec le public scolaire (à la demande des enseignants) et pendant les vacances de printemps.
- Organiser un évènement culturel à Montferrat pendant le festival.

En contrepartie, la commune de Montferrat participe financièrement au développement du festival à hauteur de **0.40 Euros par habitant soit 648.40 euros pour le festival 2018.**

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal,

- ACCEPTE les termes de la convention
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Adopté à l'unanimité.*

### **OBJET : SUBVENTION ARCHERS DU LAC POUR ACQUISITION MUR DE TIR**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Les Archers du lac » désire acquérir un nouveau mur de tir dont le montant s'élève à 12 000 euros.

L'autofinancement est de 3500 euros et la subvention du Conseil Régional de 3 500 euros.

Il reste donc 5 000 euros à répartir entre l'intercommunalité.

Le pourcentage de répartition de la commune de MONTFERRAT étant de 21.12 % , la participation de MONTFERRAT sera donc de 1 100.00 euros.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Après échange de vues et délibération, le Conseil Municipal,

- CONSIDERANT que des membres de cette association sont domiciliés sur MONTFERRAT
- ACCORDE à l'association « Les Archers du Lac » une subvention de 1 100 euros pour l'acquisition d'un mur de tir.

Les crédits correspondant seront inscrits au compte 6574.

*Adopté à l'unanimité.*

**Objet : CONTRAT ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES : AUGMENTATION DU TAUX POUR 2019**

**Le Maire rappelle :**

- Que la commune a, par délibération du 20 Janvier 2016, adhéré au contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de l'Isère avec GRAS SAVOYE – GROUPAMA sur la période 2016-2019.

Conformément au certificat d'adhésion, le taux est de : 5.51 % pour les collectivités employant 1 à 10 agents avec franchise de 30 jours.

**Le Maire expose :**

- Une dégradation de l'absentéisme dans les collectivités locales et un allongement de la durée de travail du fait du recul de l'âge de la retraite ont été constatés. Ainsi, le nombre d'arrêts maladie est de plus en plus important, cela oblige donc les assureurs à provisionner de façon plus importante les risques.
- La compagnie GROUPAMA, assureur du contrat groupe, par l'intermédiaire du courtier GRAS SAVOYE, a fait part au CdG38 de la nécessité d'augmenter le taux de cotisation sur l'année 2019 comme le prévoit le marché public à l'origine du contrat groupe.

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

**Décide :**

- d'accepter la révision, à compter du 1er janvier 2019, des taux de cotisation au contrat groupe d'assurance mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la commune contre les risques financiers inhérents au régime de protection sociale, pour porter ce taux à : **5.95 % pour les collectivités employant entre 1 à 10 agents avec franchise de 30 jours.**
- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

*Adopté à l'unanimité.*

**QUESTIONS DIVERSES :**

- CRECHE : Les travaux sont terminés : installation en cours du matériel (table à langer, lits.....)
- FIBRE OPTIQUE : Roland PERRIN-COCON fait un bref exposé. Le permis de construire pour le N.R.O sera déposé d'ici la fin de l'année (le long de l'étang du Mard après les bacs à bouteilles).  
Il est nécessaire de manifester notre engagement pour faire partie du groupement d'achats.
- COVOITURAGE : constituer un groupe de travail à l'initiative de Annick LEHNEBACH. Il faut recenser les besoins et les offres.
- SENTIERS PEDESTRES : voir pour recenser ceux qui mériteraient d'être remis en état.
- TENUE DE REGISTRE : Josyane VIALLET va créer un registre des personnes isolées pour un meilleur suivi : canicule, déneigement.....

A Montferrat, le 30 Juillet 2018

Le Maire,

René PHILIP.

